

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2009

LOI PÉNITENTIAIRE - (n° 1899)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 278

présenté par
M. Mamère, M. Yves Cochet et M. de Rugy

ARTICLE 7 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.